

DÉPARTEMENT  
INDRE & LOIRE



Commune de moins  
de 3 500 habitants

ARRONDISSEMENT  
CHINON

REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
MAZIERES DE TOURAINE  
**Séance du vendredi 24 février 2017**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Le vingt-quatre février, deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué le dix-sept février, deux mille dix-sept, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil du bâtiment de la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire.

**Etaient présents :** Mrs. Mmes, FRESNEAU Jean-Luc, BITAUDEAU Sébastien, ROYER Aurélie, COUINEAU Jean-Claude, BOUCHER Aurélie, LUCAS Anne, DOUTRE Enrique, LOHIER Jean-Claude, ROUSSEAU Evelyne et CAMUS Chantal Conseillers Municipaux, formant la majorité des Membres en exercice.

**Etaient absents excusés avec pouvoirs :**

Mme FINOCIETY Sonia donnant pouvoir à M. ELOY Thierry,  
Mme POULLEAU Catherine donnant pouvoir à Mme ROYER Aurélie,  
M. FERNANDES Sylvain donnant pouvoir à Mme CAMUS Chantal.

**Etaient absents :**

M. FATTOUH Samy.

**Secrétaire de séance :** Madame BOUCHER Aurélie a été nommée

**Compte-rendu de la séance du 27 janvier 2017:**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2017 a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter. Le Conseil Municipal, lors de la séance du 24 février 2017, par un vote à main levée, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, des membres présents et représentés,

**DECIDE :**

- d'**accepter** le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2017 tel qu'il est transcrit,
- de **signer** le présent registre par les Membres présents à cette séance.

**DELIBERATION N° 03715017007**

**01-INTERCOMMUNALITE – COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN**

**D'URBANISME:**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire expose que La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire précise qu'en revanche, cette compétence peut rester communale dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité ».

Il en résulte donc qu'en l'absence d'une opposition des communes dans les conditions décrites plus haut, le transfert de la compétence en matière de PLU interviendrait dès le **27 mars 2017**.

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DECISION**.

- **Décide** que la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme reste communale.

**DELIBERATION N° 03715017008**

**02-FINANCE-DEMANDE DE SUBVENTION -REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ANNEE 2017 :**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire expose que suite aux travaux de mise en sécurité de la RD 34 (mise en place des bordures de trottoirs et création de cheminements piétons le long de cet axe) dans l'agglomération, côté sud, de la commune de Mazières de Touraine effectués en 2016 qu'il convient de prolonger ceux-ci, côté nord le long des nouvelles constructions.

Par ailleurs il convient de sécuriser le lieu-dit « la Brosserie » et le bas-côté de la route de la Touche entre l'Impasse des Marronniers et la route de la Tremblaie, suite au développement important de ces hameaux où de nombreux enfants sont amenés à emprunter les voies douces pour rejoindre le point de ramassage des transports scolaires.

Ces travaux devraient être réalisés courant 2017.

Des ralentisseurs type « coussin berlinois » viendront compléter cette sécurisation.

A ce titre un dossier de demande de subvention des recettes procurées par le relèvement des amendes de police, peut être déposé auprès des services du Conseil Départemental

Le coût global du projet est estimé à 52 647.70 € HT de travaux (63 177,24 € TTC).

Le financement de l'opération s'établissant ainsi :

Subvention FDSR :	14 359,00 €
Répartition du produit des amendes de police- Année 2017	2 560,00 €
Autofinancement communal	46 258,24 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>63 177,24 €</b>

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DECISION**.

- **Décide** de solliciter une subvention auprès du conseil départemental d'Indre et Loire, dans le cadre de la répartition des amendes de polices-année 2017.

- **D'autoriser** le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

**03-INFORMATIONS DIVERSES:**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- En relevant les inscriptions des élus de Mazières de Touraine intéressés pour participer aux commissions CCTOVAL :

**Commission « eau, assainissement et eaux pluviales » :** Membre : Catherine POULLEAU

**Commission « partenariats, ressources et mutualisation » :** Membre: Aurélie BOUCHER

**Commission « action sociale et cadre de vie » :** Membres : Chantal Camus, Jean-Luc FRESNEAU

**Commission « moyens généraux » :** Néant

**Commission « développement économique » :** Membre : Enrique DOUTRE

**Commission « tourisme » :** Néant

**Commission « petite enfance, enfance/jeunesse et périscolaire » :** Vice-Président : Thierry ELOY

Membre: Sonia FINOCIETY

**Commission « finances » :** inscriptions closes

**Commission « environnement, rivières, biodiversité, préparation de la compétence GEMAPI » :**

Membre: Jean-Claude LOHIER

**Commission « développement rural et énergies » :** Néant

**Commission « communication et dynamique territoriale » :** Néant

Précisions étant apportées que Mr Sébastien Bitaudeau et Mme Chantal CAMUS regrettent de ne pouvoir s'inscrire sur la commission finances, celle-ci étant close.

- En lisant l'arrêté de renoncement du pouvoir de police administratives spéciales du président CCTOVAL
- En indiquant la demande de L'ADMR d'utiliser la salle annexe du jeu de boule de fort pour pouvoir transférer les caisses de repas à l'abri. Le conseil municipal prend acte.
- En indiquant la liste des délibérations applicables en 2017 par la commune de Mazières de Touraine en matière d'exonération de taxes
- En indiquant à l'assemblée le relevé des taxes d'aménagement appliquées aux constructions nouvelles.
- En indiquant le transfert des demandes de carte nationale d'identité à partir du 2 mars 2017 vers la commune de Langeais. Il précise que néanmoins un service public minimum sera maintenu à l'accueil de la mairie afin de renseigner et d'aider la population à remplir correctement les préinscriptions.
- En indiquant qu'il souhaite donner aux services techniques de Cinq Mars la Pile, la citerne eaux usées qui est hors service, stockée à l'extérieur et qui continue à se dégrader. A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de céder gracieusement ce matériel qui sera sorti de l'inventaire communal.
- En indiquant qu'un devis, pour de la gravure sur le monument aux Morts ainsi que l'effacement d'une lettre, a été demandé afin d'y corriger les erreurs relevées : absence de deux noms
 

GUIET François	1895-1916
ROYER Henri Pierre	1891-1914

 Et effacement de la lettre T (JOUET) JOUE Louis François 1890-1914
- En proposant une liste des investissements 2017 pour réflexion avant la commission finances du samedi 25 février 2017 à 10 heures.
- En précisant que la commission communale des impôts se tiendra le mardi 07 mars 2017 à 14 heures salle du conseil
- En précisant que le comice agricole 2017 sera organisé sur le canton de Langeais.

Prochain conseil municipal : Vote du Budget, le Jeudi 30 mars 2017 à 19 h 00.

**L'ordre du Jour étant clos et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 00.**

**Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2017 :**

**Délibération n°:03715017007:** INTERCOMMUNALITE – Compétence en matière de plan d'urbanisme

**Délibération n°:03715017008:** Finance-Demande de subvention -Répartition du produit des Amendes de police ANNEE 2017

Ont signé les Membres présents:

Le Maire, Thierry ELOY:

Nom	Prénom	Qualité	Signature
FRESNEAU	Jean-Luc	Adjoint	
BITAUDEAU	Sébastien	Adjoint	
POULLEAU	Catherine	Adjoint	Etait absente excusée
LOHIER	Jean-Claude	Conseiller	
COUINEAU	Jean Claude	Conseiller délégué	
ROUSSEAU	Evelyne	Conseiller	
FATTOUH	Samy	Conseiller	Etait absent
LUCAS	Anne	Conseiller	
FINOCIETY	Sonia	Conseiller	Etait absente excusée
DOUTRE	Enrique	Conseiller	
ROYER	Aurélie	Conseiller délégué	
BOUCHER	Aurélie	Conseiller	
CAMUS	Chantal	Conseiller	
FERNANDES	Sylvain	Conseiller	Etait absent excusé

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
 Pour extrait conforme,  
 Le Maire, *Thierry ELOY*